

**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/579  
19 mai 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE POLICE CIVILE  
DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1212 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 25 novembre 1998, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) jusqu'au 30 novembre 1999 "afin que la Mission continue à aider le Gouvernement haïtien en fournissant appui et assistance pour la professionnalisation de la Police nationale haïtienne (...), notamment par des activités de conseil auprès de la Police nationale haïtienne en opération, et le renforcement de la capacité de la direction centrale de la force de police de gérer l'assistance internationale qu'elle reçoit de sources bilatérales et multilatérales". Par la même résolution, le Conseil m'a prié de lui rendre compte de l'application de la résolution tous les trois mois à compter de son adoption, et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de la MIPONUH.

2. Le présent rapport traite des activités de la MIPONUH et analyse les faits nouveaux intervenus dans la zone de la Mission depuis le 19 février 1999, date de mon dernier rapport (S/1999/181). Il contient également, conformément à la demande qui m'a été adressée dans le paragraphe 11 de la résolution 1212 (1998), des recommandations initiales sur une transition viable vers d'autres formes d'assistance internationale, qui sont ici soumises au Conseil pour examen. Ces recommandations se fondent sur les consultations continues que mon Représentant en Haïti et Chef de la MIPONUH, Julian Harston, a eues tant avec les autorités haïtiennes et la Police nationale haïtienne qu'avec le groupe des "Amis du Secrétaire général pour Haïti", à savoir l'Argentine, le Canada, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la France et le Venezuela.

II. SITUATION POLITIQUE

3. Durant la période considérée, plusieurs événements politiques se sont produits en Haïti, en même temps que se poursuivaient à un rythme soutenu les efforts déployés pour trouver une solution qui permette de sortir de l'impasse politique. Dans le cadre de ces efforts, le Président René Préval a eu des entretiens avec les dirigeants d'une coalition des partis d'opposition – l'"espace de concertation" – ainsi qu'avec des organisations représentatives de la société civile, des organisations professionnelles et des organisations syndicales. Mon Représentant, le Directeur exécutif de la Mission civile

internationale en Haïti (MICIVIH), le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les représentants des "Amis du Secrétaire général" et l'ancien Président du Costa Rica, Oscar Arias, se sont de leur côté efforcés d'amener toutes les parties concernées à trouver un terrain d'entente.

4. À la fin de février 1999, l'Organisation du peuple en lutte (OPL) s'est retirée de l'espace de concertation et des entretiens avec le Président Préval en raison de divergences avec les autres membres de la coalition. Après l'assassinat d'un sénateur, membre de l'OPL, Jean-Yvon Toussaint, le 1er mars, l'OPL a exclu toute possibilité de retour à la table des négociations. L'OPL a continué de dénoncer, y voyant une sorte de coup d'État, l'allocution que le Président Préval avait prononcée le 11 janvier 1999 et dans laquelle il déclarait que le mandat des membres de l'Assemblée nationale (à l'exception d'un tiers des sénateurs) et de toutes les autorités locales était venu à expiration (voir S/1999/181, par. 3 et 4). L'OPL n'a toujours pas défini clairement sa position au sujet de sa participation aux prochaines élections.

5. Le 26 février, la Cour de cassation a rejeté la requête que lui avaient adressée les membres du Parlement pour contester l'allocution du Président Préval sur l'expiration de leur mandat, se déclarant incompétente pour se prononcer sur le litige entre le Parlement et le Président. Les députés ont intenté une nouvelle action contre le Président Préval pour le même motif, action qui est toujours devant le tribunal civil de Port-au-Prince.

6. Le 6 mars, le Président Préval et les représentants de l'espace de concertation sont parvenus à un accord sur les principes devant régir la création d'un nouveau conseil électoral provisoire (CEP) et la constitution d'un nouveau gouvernement. Le 16 mars, le Président a nommé les neuf membres du CEP, dont des avocats, des médecins, des membres du secteur privé et un ancien militant des droits de l'homme. Quatre des neuf membres avaient appartenu à de précédents conseils électoraux provisoires. Les membres du CEP, qui sont chargés d'organiser de nouvelles élections législatives et élections locales, ont prêté serment devant la Cour de cassation le 23 mars. Bien que certains partis d'opposition aient contesté la légalité du processus de sélection, l'intégrité personnelle des membres n'a pas été sérieusement mise en doute.

7. Le 25 mars, le Premier Ministre, Jacques-Édouard Alexis, a présenté son nouveau gouvernement, qui est composé de 15 ministres et 5 secrétaires d'État. Outre qu'il dirige le nouveau gouvernement, M. Alexis a pris le portefeuille du Ministre de l'intérieur. Deux ministres clefs de l'ancien gouvernement ont été maintenus en fonctions – le Ministre des affaires étrangères et le Ministre des finances. Trois secrétaires d'État – pour la sûreté publique, la jeunesse et les sports et le tourisme – ont également été reconduits dans leurs fonctions. Soulignant le caractère "transitoire" de son gouvernement, M. Alexis a indiqué que celui-ci se consacrerait en toute priorité à l'organisation des élections législatives et des élections locales.

8. Les membres du Conseil électoral provisoire nouvellement constitué se sont engagés à consulter les divers secteurs politiques, associations professionnelles et représentants de la société civile dès la promulgation du nouveau décret électoral (il n'y a pas actuellement de parlement pour promulguer

une loi). Depuis qu'ils ont pris leurs fonctions, ils se sont entretenus avec un certain nombre de partis politiques. Ils se sont toutefois heurtés à une fin de non-recevoir de la part de l'OPL et de Lafanmi Lavalas, parti de l'ancien Président Aristide. Il est impératif que le processus de consultation s'amorce d'urgence afin que les élections puissent avoir lieu avant la fin de l'année. À ce stade, il semblerait que le premier tour de scrutin doive avoir lieu en novembre 1999.

9. Le CEP ayant sollicité l'assistance technique des Nations Unies, un membre de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques de l'ONU s'est rendu en Haïti pour une mission d'évaluation électorale qui a duré du 27 au 30 avril 1999. Comme suite aux recommandations qu'il a faites, le PNUD mettra à la disposition du CEP une équipe technique composée d'un conseiller technique principal et de consultants à court terme. Il mettra également à sa disposition un Volontaire des Nations Unies pour chacun des 11 bureaux électoraux de province. On étudie par ailleurs la possibilité d'envoyer auprès du CEP, à Port-au-Prince, un responsable électoral et trois conseillers supplémentaires. De toute évidence, les Nations Unies ne pourront déployer des conseillers électoraux ou fournir une assistance électorale supplémentaire, si le Gouvernement haïtien en fait la demande, qu'à condition de recevoir des fonds de la part de donateurs intéressés. Le CEP a reçu des promesses d'appui financier et logistique de la part d'un certain nombre de donateurs bilatéraux et multilatéraux. Comme l'a recommandé la Division de l'assistance électorale, mon Représentant a déjà créé deux comités – un groupe d'ambassadeurs chargé de suivre le déroulement des élections et une équipe technique chargée de se réunir régulièrement pour examiner les problèmes qui pourraient se poser au jour le jour pendant la période électorale.

10. En ce qui concerne la sécurité, plusieurs faits inquiétants se sont produits depuis mon dernier rapport, dont des manifestations, des blocus, des grèves et des incidents violents. Un certain nombre d'assassinats et tentatives d'assassinat qui ont fait beaucoup parler ont contribué à donner le sentiment d'un climat d'insécurité dans le pays. Le 20 avril 1999, un membre de l'organisation populaire Jeunesse Pouvoir Populaire (JPP), qui est alignée sur le parti Lafanmi Lavalas, a été abattu, semble-t-il par des policiers. Bien que la Police nationale haïtienne ait nié avoir été impliquée dans ce meurtre, l'événement a déclenché à Port-au-Prince des émeutes, manifestement dirigées contre la police, qui ont duré plusieurs jours. Le 22 avril, trois anciens députés appartenant à l'OPL se sont réfugiés dans l'ambassade du Chili et ont ensuite quitté Haïti. L'un d'eux a affirmé que l'on avait tiré sur sa maison et mis le feu à sa voiture. Le secteur privé et un certain nombre d'organisations représentatives de la société civile ont déploré la recrudescence de l'insécurité et la violence des manifestations de rue. Certains dirigeants gouvernementaux ont aussi de leur côté dénoncé publiquement la violence.

11. Même si l'on tient compte du fait que des incidents séparés comme ceux qui viennent d'être mentionnés sont grossis par les médias libres d'Haïti et que le compte rendu de ces incidents et des réactions qu'ils ont suscitées est peut-être exagéré, il n'en demeure pas moins que la situation de la sécurité en Haïti s'est détériorée – non seulement dans la capitale mais aussi en province. Les facteurs de cette insécurité sont le désespoir économique et la frustration politique. La masse de la population se trouve en marge des processus

économiques structurés et se sent exclue de la vie politique. L'impunité, produit d'un système judiciaire fonctionnant médiocrement, fait qu'il n'existe guère de dissuasion à l'activité criminelle. La manipulation politique n'a fait que l'aggraver. Il est probable que l'insécurité augmentera pendant la période menant aux élections, à moins que les autorités compétentes ne prennent immédiatement leurs responsabilités et n'adoptent des mesures efficaces pour la réduire. L'agitation qui sévit en Haïti semble traduire les tensions qui existent entre les différentes forces politiques en présence. Sans doute le jeune service de police haïtien fera-t-il de son mieux pour contenir l'agitation et réduire les tensions, mais c'est aux dirigeants politiques d'Haïti qu'il incombe au premier chef de prendre les choses en mains pour apaiser ces tensions.

### III. DÉPLOIEMENT ET OPÉRATIONS DE LA MISSION DE POLICE CIVILE DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

12. On se souviendra que, lorsqu'il a créé la MIPONUH, le Conseil de sécurité a décidé que la Mission se composerait de 300 policiers civils au plus, dont une unité spéciale de 90 hommes déployés avec le personnel d'appui nécessaire, et qu'elle serait chargée de continuer à aider le Gouvernement haïtien en lui fournissant appui et assistance pour la professionnalisation de la Police nationale haïtienne. Au 12 mai, la composante police civile de la Mission comprenait 280 policiers originaires de 10 pays (voir annexe).

13. Les effectifs de police demeurent déployés à Port-au-Prince et dans les neuf départements du pays, et l'unité spéciale a sa base dans la capitale. La formation de la Police nationale haïtienne se poursuit conformément aux directives établies au début de la MIPONUH et, en coordination avec son programme d'accompagnement, demeure l'élément essentiel de la contribution de la Mission à la professionnalisation de la Police nationale haïtienne. La Mission maintient une collaboration étroite avec la Direction des écoles et de la formation de la Police nationale haïtienne et d'autres partenaires internationaux, afin de dispenser une formation uniforme.

14. Les effectifs de la police civile ont continué à dispenser une formation à la Police nationale haïtienne dans ses activités quotidiennes, en ce qui concerne notamment le maintien de l'ordre, l'encadrement des foules, les relations entre les autorités judiciaires et policières, la tenue de registres et la rédaction de rapports de police. Des conseils techniques sont également fournis aux membres de la Police nationale haïtienne chargés de la supervision. Des éléments de la police civile demeurent affectés aux bureaux du Directeur général et de l'Inspecteur général. Des relations étroites ont été établies, pendant la période considérée, entre la Compagnie d'intervention et de maintien de l'ordre et l'unité de police spéciale des Nations Unies. Dans le cadre de la supervision des activités de la Police nationale haïtienne sur le terrain, environ 400 policiers sont formés chaque semaine par le personnel de police civile aux différents aspects de l'activité de la police.

15. La Mission, en coopération avec la Police nationale haïtienne, a dispensé une formation sur le contrôle de la frontière par le biais du projet Bouclier (voir S/1999/181, par. 15). Le Directeur général de la Police nationale haïtienne a indiqué que la surveillance des frontières du pays constituerait une

priorité lors de la prochaine campagne électorale. Les cinq vedettes Zodiac fournies par la Mission sont toujours utilisées par la police pour surveiller les côtes nord et sud du pays. Des membres de la police civile supervisent la Police nationale haïtienne dans l'utilisation de ces vedettes.

16. La Mission continue de coordonner étroitement ses activités avec celles du PNUD et avec divers programmes bilatéraux, comme ceux mis en oeuvre par le Canada, les États-Unis d'Amérique et la France. Elle coopère aussi étroitement avec la MICIVIH pour s'assurer du respect des droits de l'homme par la police haïtienne.

17. Comme il a été signalé au Conseil de sécurité, le 14 mars, un hélicoptère MI-8 transportant 6 membres de la Gendarmerie nationale argentine et 7 membres de la compagnie d'hélicoptères International Charter Inc. a été victime d'un accident au cours duquel les 13 personnes à bord ont trouvé la mort. L'hélicoptère participait à une opération consistant à transférer une personne grièvement blessée de Labadie, sur la côte nord, à Port-au-Prince. Le Gouvernement haïtien a ouvert une enquête officielle sur les circonstances de l'accident. L'ONU procédera également à une enquête.

#### IV. POLICE NATIONALE HAÏTIENNE

18. Les manifestations et protestations violentes qui se sont produites pendant la période considérée ont encore accru les pressions auxquelles est soumise la Police nationale haïtienne, laquelle s'est conduite de manière professionnelle. Trois policiers ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions depuis février. Malgré les pressions supplémentaires imposées à la jeune force de police, la Police nationale haïtienne est demeurée politiquement neutre.

19. Compte tenu des troubles qui ont éclaté récemment dans le pays, la Police nationale haïtienne a pris des mesures pour renforcer le maintien de l'ordre au niveau local. Elle a accru le nombre des patrouilles effectuées dans les quartiers de Port-au-Prince où la situation est particulièrement tendue et augmenté la fréquence des réunions avec les autorités locales. Elle a également commencé à tenir des réunions avec les organisations communautaires à ce sujet.

20. Bien que la Police nationale haïtienne ait fait des progrès considérables, des informations continuent de circuler au sujet de cas de mauvais traitements infligés durant les arrestations et les interrogatoires. La lutte contre la participation de la police au trafic de drogue et à d'autres activités criminelles demeure l'un des objectifs prioritaires de l'Inspecteur général. Depuis janvier, il y a eu 116 cas de suspension de fonctions et 74 licenciements de policiers pour faute professionnelle.

21. La Police nationale haïtienne a été la cible d'attaques de la part de certaines forces politiques dans le cadre d'une campagne qui viserait à déstabiliser et à saper le service de police. Le 27 avril, un directeur de Radio Ti Moun, station de radio étroitement associée au parti Lafanmi Lavalas, a été arrêté et accusé d'être en possession de tracts diffamatoires sur le Secrétaire d'État à la sécurité publique. Lafanmi Lavalas a condamné son arrestation comme étant une mesure antidémocratique. Le directeur de la station a par la suite été libéré. Mon Représentant a publiquement exprimé sa

/...

préoccupation au sujet de toute tentative visant à porter atteinte à la neutralité politique et à l'efficacité de la Police nationale haïtienne.

22. Le Président Préval a renommé le Directeur général de la Police nationale haïtienne pour un nouveau mandat de trois ans, ce qui contribuera à assurer la continuité dans la direction du service de police. Afin de calmer les tensions en Haïti, il est indispensable de mettre d'urgence un terme aux tentatives visant à déstabiliser la Police nationale haïtienne en attaquant ses dirigeants, et en particulier à la campagne visant à monter les subalternes contre leurs supérieurs hiérarchiques.

23. Le Directeur de la police judiciaire, qui a démissionné en août 1998, n'a toujours pas été remplacé. Le directeur intérimaire travaille en étroite collaboration avec un comité, présidé par l'Inspecteur général, chargé du renforcement de la police judiciaire. Cet organe s'efforce d'introduire des améliorations dans les domaines de l'administration, des opérations et de la formation.

24. Le 4 mai, 150 membres de la dixième classe de cadets ont reçu leur diplôme de fin d'études à l'Académie nationale de police. Le fait qu'il s'agissait du premier groupe de cadets formé pour l'essentiel par du personnel haïtien témoigne des progrès accomplis par la Police nationale haïtienne. La Mission, s'appêtant à partir, encourage la Police nationale, à Port-au-Prince et dans les départements, à assumer des responsabilités plus importantes concernant la formation du personnel d'encadrement. La Police nationale haïtienne compte actuellement quelque 6 100 hommes.

25. On rappellera que, conformément à la résolution 975 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 30 janvier 1995, un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a été créé afin de permettre aux États Membres de verser des contributions volontaires à l'appui de la Police nationale haïtienne. Dans sa résolution 1212 (1998), le Conseil a demandé à tous les États de contribuer au fonds. Avec le consentement des donateurs, il est à espérer que le solde du fonds (dont la majeure partie a été transférée au PNUD pour financer le recrutement et le déploiement de conseillers de police auprès du Directeur général et de l'Inspecteur général, et dans les chefs-lieux de département, ainsi que la réorganisation des commissariats dans l'ensemble du pays) pourra être réutilisé, afin de continuer de fournir un appui aux programmes visant à professionnaliser la Police nationale haïtienne, y compris en ce qui concerne les questions de sécurité liées à la prochaine période électorale. J'encourage tous les États Membres à envisager d'appuyer cet aspect crucial du renforcement des institutions haïtiennes par le biais de contributions volontaires.

#### V. SYSTÈME JUDICIAIRE

26. Comme je l'ai noté avec regret dans mes rapports antérieurs (S/1999/181, par. 38, et S/1998/1064, par. 31), la réforme judiciaire n'a guère avancé. Elle n'a pas progressé au même rythme que la formation de la Police nationale haïtienne. Le système souffre de déficiences structurelles majeures qui sapent le régime du droit et affectent les libertés civiles. L'absence d'un système judiciaire efficace demeure le principal obstacle à la protection effective des droits fondamentaux de tous les Haïtiens.

27. M. Camille Leblanc, juriste spécialisé dans la défense des droits de l'homme, a été nommé Ministre de la justice le 25 mars. Dans une conférence de presse tenue le 20 avril, le Ministre de la justice et le Secrétaire d'État à la sécurité publique se sont engagés à améliorer l'administration de la justice et à renforcer la sécurité au cours des neuf prochains mois. Toutefois, M. Leblanc a fait observer que l'application d'une réforme judiciaire véritable exigeait l'organisation de nouvelles élections législatives.

28. Le 22 avril, une cérémonie a été organisée pour commémorer le cinquième anniversaire du massacre qui a eu lieu en 1994 dans le quartier de Gonaïves à Raboteau. À l'occasion de cette cérémonie, le Ministre de la justice a déclaré que la préparation des réquisitions contre les défenseurs était bien avancée et que la date du procès serait annoncée d'ici un mois.

29. Le 2 mars, le Directeur du Bureau de poursuites et suivi a publié un rapport sur les activités de ses services, indiquant que plus de 58 millions sur les 60 millions de gourdes versées par le Gouvernement haïtien pour aider les victimes du coup d'État avaient été dépensés, principalement pour financer des programmes d'aide sociale et créer des coopératives et des magasins communautaires. Le Directeur a souligné que son bureau continuerait de fournir une aide judiciaire aux victimes du coup d'État.

30. Le 1er avril, un consultant international, dont les services sont financés par la MICIVIH, a commencé une seconde période de travail de six mois en tant que consultant administratif et financier auprès du bureau du Médiateur. Le PNUD continue de fournir un soutien logistique et financier au bureau. L'insuffisance des ressources financières demeure le principal obstacle au fonctionnement efficace du bureau. Le PNUD a également continué de fournir une assistance technique à l'administration pénitentiaire et examine les moyens d'apporter un appui à la réforme judiciaire, en consultation avec les autorités haïtiennes.

## VI. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

31. Les nouvelles autorités haïtiennes ont établi un programme d'action à court terme qui porte, d'une part, sur la tenue d'élections libres et honnêtes, et, d'autre part, sur les besoins immédiats des catégories les plus pauvres de la population. À cause de la situation budgétaire difficile créée par la crise politique et institutionnelle des deux dernières années, les autorités devront compter sur l'obtention de ressources provenant des donateurs pour mettre le programme en application. Cependant, la difficulté que la plupart des donateurs rencontrent actuellement pour formuler de nouveaux programmes rend incertaine la réalisation des objectifs fixés par le Gouvernement. Des discussions sont en cours avec les donateurs pour trouver un moyen de régler ce problème.

32. Les organismes des Nations Unies ont fait des progrès considérables dans leurs activités respectives, tout en soutenant leurs efforts collectifs. Lors d'une réunion présidée par le Coordonnateur résident du système des Nations Unies (qui est également le Représentant adjoint du Secrétaire général), la décision a été prise de renforcer encore cette action pour préparer le bilan commun de pays. Cette mesure a une importance primordiale pour l'exécution du programme de réformes du Secrétaire général visant à créer un plan-cadre des

Nations Unies pour l'aide au développement. Les travaux se dérouleront en étroite coopération avec le Gouvernement haïtien et avec les représentants donateurs. Elle sera aussi complémentaire des travaux de la Banque mondiale sur un cadre de développement pour le pays. Le bilan commun devrait être achevé pour la fin de l'année et les organismes des Nations Unies disposeront alors des éléments nécessaires pour définir un programme d'aide au développement à long terme pour Haïti et pour harmoniser leurs interventions. Par ailleurs, l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe a tenu des réunions régulières sur les préparatifs en vue de la saison des ouragans. Cette année, l'activité du système des Nations Unies dans ce domaine bénéficiera d'un nouveau projet d'aide financière et d'assistance technique financé par le PNUD qui, conjointement avec le Bureau de coordination des affaires humanitaires, mettra en place un programme de renforcement des moyens à la disposition des autorités haïtiennes pour prévenir et gérer les catastrophes.

33. Durant la période examinée et dans le cadre de la rationalisation de son programme en Haïti et du lancement de son nouveau programme de coopération, le PNUD a mis au point quatre projets préparatoires dans les domaines de l'exercice du pouvoir, de la protection de l'environnement, de l'emploi productif et de la prévention et de la gestion des catastrophes. Aux côtés du Fonds d'équipement des Nations Unies, le PNUD prévoit de financer un projet ambitieux de soutien à l'exercice du pouvoir local et de protection de l'environnement dans le Département du Nord-Est.

34. Parmi les nombreuses autres activités du système des Nations Unies en février et mars 1999, les suivantes se signalent particulièrement à l'attention : organisation, par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), représentant le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, d'une visite d'ONUSIDA Genève et le lancement d'un programme financé par l'ONUSIDA et portant sur la transmission de la maladie de la mère à l'enfant; le lancement par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) d'un programme national d'enrichissement du sel en iode; la signature d'un accord important entre le Gouvernement haïtien et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour encourager l'agriculture durable et la conservation des sols et de l'eau dans les régions de montagne; le lancement par le Programme alimentaire mondial (PAM), en janvier 1999, de son projet de cantine scolaire dont 120 000 enfants doivent bénéficier; la formation, par l'Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS), le FNUAP et l'UNICEF, d'un groupe de travail sur la mortalité maternelle, qui doit apporter son concours au Ministère de la santé publique dans ce domaine; enfin, l'organisation, par l'UNESCO, de la troisième commission mixte Haïti-UNESCO, qui a permis aux deux parties de faire le point sur la coopération en cours et d'étudier des programmes nouveaux, tout en mobilisant la communauté internationale autour de la question urgente de l'éducation en Haïti.

## VII. OBSERVATIONS

35. Les mesures prises pour parvenir à régler la longue crise politique destructive, à cause de laquelle Haïti se trouve, depuis 21 mois, privé d'un premier ministre et sans gouvernement qui fonctionne, sont encourageantes. Il est essentiel aujourd'hui que tous les intervenants politiques concernés à Haïti participent positivement au processus électoral pour faire en sorte que les

élections prochaines soient honnêtes, transparentes et crédibles. Il appartient à tous les dirigeants politiques haïtiens d'unir leurs efforts pour que ces élections soient un succès. Par définition, il faut pour cela que le processus électoral échappe à la violence. J'ai l'espoir que les dirigeants politiques du pays préserveront l'esprit de compromis qui a permis de sortir de l'impasse politique et que la période à courir jusqu'aux élections se déroulera dans ce climat favorable et que tout sera fait pour assurer la participation de l'ensemble des Haïtiens au processus engagé.

36. Le CEP devra régler de nombreux problèmes pour organiser les élections parlementaires et locales d'ici la fin de 1999. Les difficultés ne pourront être surmontées qu'au prix d'un effort soutenu des dirigeants politiques haïtiens. Faute d'un parlement qui fonctionne, il est de la plus haute importance qu'un décret sur les élections soit publié et que les dates des élections soient annoncées sans retard. Il est essentiel aussi que le CEP reçoive une aide technique, matérielle et logistique internationale pour garantir la crédibilité et la transparence des opérations électorales et j'invite les États Membres intéressés à procurer un appui. Il faut notamment répondre dans un sens positif à la demande du Gouvernement haïtien tendant à ce que des conseillers en matière électorale soient mis à la disposition du CEP pour faciliter le processus électoral.

37. En prévision du renforcement probable des besoins de sécurité dans la période à courir jusqu'aux élections législatives et locales, le Gouvernement haïtien a demandé l'aide de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale pour que la Police nationale haïtienne puisse assurer un environnement sûr durant la période électorale. Le Directeur général de la Police nationale haïtienne a soumis à cette fin un rapport où il précise qu'une aide sera nécessaire dans cinq grands domaines : les communications, la logistique, l'infrastructure, les ordinateurs et le matériel. Comme on l'a relevé plus haut, l'existence d'un environnement sûr et stable est une condition préalable au déroulement d'une campagne électorale libre et équitable. Il est donc essentiel que la Police nationale haïtienne continue à recevoir des États Membres intéressés une aide internationale durant cette phase critique.

38. Certaines sources ont en outre exprimé la crainte que le retrait de la MIPONUH durant la période électorale compromette la sécurité à un moment particulièrement délicat.

39. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1212 (1998), m'a prié de soumettre des recommandations sur un passage viable à d'autres formes d'assistance internationale. Je suis fermement convaincu que le Gouvernement haïtien doit lui-même se préparer à assumer l'entière responsabilité du renforcement et du fonctionnement efficace de la Police nationale haïtienne. En consultation avec mon Représentant, la Police nationale haïtienne établit un programme d'assistance technique de deux ans, conçu pour procurer au service de police nouvellement créé les compétences dont il a besoin pour donner une formation à ses effectifs et pour implanter des institutions solides, tout en assurant que l'oeuvre accomplie par la MIPONUH perdurera après que la Mission aura pris fin. Le programme en cours actuellement prévoit le recrutement de conseillers internationaux de police qui travailleront non seulement à Port-au-Prince mais aussi dans les neufs départements. La préparation du

programme a lieu en consultation avec le PNUD et avec les donateurs bilatéraux intéressés qui participent à la formation et à la professionnalisation de la Police nationale haïtienne, y compris le Programme d'aide internationale à la formation en matière de police judiciaire (International Criminal Investigative Training Assistance Program) des États-Unis d'Amérique, l'Agence canadienne de développement international et la Gendarmerie royale canadienne et le programme bilatéral français.

40. Grâce à ces dispositions, la Police nationale haïtienne devrait pouvoir bénéficier pleinement de l'aide qui, je l'espère, continuera d'être offerte par les donateurs multilatéraux et bilatéraux. La résolution 1999/4 adoptée par le Conseil économique et social le 7 mai 1999 prévoit la mise au point, en consultation avec le Gouvernement haïtien, d'un programme d'aide à long terme pour le pays. Il faut espérer que l'action entreprise à ce titre s'appuiera sur les gains réalisés durant l'année écoulée dans la coordination des activités du système des Nations Unies en Haïti, comme le prévoit mon programme de réformes. J'ai la conviction que, d'ici l'expiration du mandat de la MIPONUH, mon Représentant et le représentant résident du PNUD pourront contribuer à la création d'un mécanisme de coordination de l'aide internationale à la Police nationale haïtienne qui sera jugé satisfaisant par les donateurs et qui permettra à la communauté internationale d'assurer le suivi des investissements considérables faits dans cette institution d'origine récente au cours des quatre dernières années. Les efforts incessants des "Amis d'Haïti", à Port-au-Prince comme à New York, aux côtés des autres grands donateurs bilatéraux et multilatéraux, seront indispensables pour établir le mécanisme qui doit permettre de combiner sécurité et développement.

41. Dans mon prochain rapport sur la MIPONUH, en août 1999, je rendrai compte en détail des progrès accomplis pour établir un programme durable d'aide à la Police nationale haïtienne dans le cadre plus vaste de l'aide internationale à Haïti. Il est évident que le caractère donné à ce cadre dépendra, en définitive de la position du Gouvernement haïtien.

42. De grands progrès ont été accomplis pour créer un service de police fiable et professionnel en Haïti. Il ne faut cependant pas oublier que l'efficacité d'un service de police dépend non seulement de ses capacités techniques mais aussi du climat politique et social dans lequel il fonctionne.

43. La réforme du système judiciaire, qui devrait accompagner le développement institutionnel de la Police nationale haïtienne, s'est heurtée au manque de volonté politique. J'invite instamment les autorités haïtiennes à prendre des mesures concrètes dans le domaine de la réforme judiciaire et à tirer pleinement parti de l'aide internationale procurée à cet égard.

44. Je saisis cette occasion pour saluer l'aide importante que les programmes du Canada, des États-Unis d'Amérique et de la France ont fournie à la Police nationale haïtienne. Le pays aura besoin que leurs efforts se poursuivent après le retrait de la MIPONUH.

45. Je tiens à féliciter mon Représentant, qui est aussi le Chef de la MIPONUH, M. Julian Harston, et le commissaire de police, le colonel Grudé, ainsi que le

personnel international et local qui travaille sous leur autorité, pour leurs efforts incessants au service des activités des Nations Unies en Haïti.

46. En conclusion, je rends hommage au courage et à la bravoure des 13 hommes qui ont trouvé la mort dans l'accident d'hélicoptère du 14 mars 1999. Ils ont donné leur vie pour la cause de la paix.

## ANNEXE

Composition de la Mission de police civile des Nations Unies  
en Haïti au 12 mai 1999

Pays	Unité spéciale de police	Police civile
Argentine	133	5
Bénin		9
Canada		24
États-Unis d'Amérique		30
France		36
Inde		—
Mali		20
Niger		5
Pakistan		—
Sénégal		8
Togo		7
Tunisie		3
Total partiel	133	147
Total		280

-----